

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Lique de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- **3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.
- **4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*

Procès-verbal N°02 Réunion du 02 mai 2023

Président : M. ERÉTÉO

Présent(s): MME. Nathalie BOUCHET - MM. Denis RICCI

Excusé(s): MM. Olivier PACE - Claude CONTI

La Commission fait le point sur les différents dossiers en cours :

### **NICE**

<u>Contrôle classement</u> Gymnase M.Jaubert Gymnase C.Ehrmann

**Projet** 

Lauvette 4 et 5

## **VALBONNE**

Contrôle classement Installations + Eclairages Bouillides

## **SAINT-CEZAIRE**

Contrôle classement

Installations Marcel Andréis 1 Maurice Pascal

### **MOUANS-SARTOUX**

Installations Rebuttato 2

### **ANTIBES**

## <u>Sécurité</u>

Fort Carré 1 -> accès et flux des personnes

Rappel des règles sera fait par le secrétaire général et le président de la commission prendra contact avec les services.

La séance est levée à 16h00

Le Président de séance : M. Marc ERÉTÉO La Secrétaire de Séance : Mme. Nathalie BOUCHET